



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de PERONNE
Département de la SOMME
Canton de HAM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **du 20 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Ham, sous la présidence de Monsieur Eric LEGRAND, Maire.

Étaient présents : Monsieur Eric LEGRAND, Madame Luciane DELEFORTRIE, Monsieur Francis ORIER, Monsieur Christophe ZOIS, Madame Claudette LARUE-VELON, Monsieur Philippe RENAULT, Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Thomas DUCAMPS, Madame Elodie CHAPUIS-ROUX, Monsieur Benoît DUBREUCQ, Madame Cécile SCHWEITZER, Monsieur Alain LASKAWIEC, Madame Guylaine DEPREZ, Monsieur Frédéric BLOIS, Monsieur Bruno SIROT, Madame Martine DOSSIN, Monsieur Guy DESSAINT, Monsieur Bertrand VERMANDER et Madame Catherine POINTIN.

Était absent : Monsieur Antoine BRUCHET.

Étaient excusés : Madame Julie VASSEUR a donné pouvoir à Monsieur Philippe RENAULT, Monsieur Francis HAY a donné pouvoir à Monsieur Bruno SIROT, Madame Ludivine DACQUET-DESSAINT a donné pouvoir à Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Madame Djamila REDOUANI a donné pouvoir à Monsieur Guy DESSAINT, Monsieur Anthony LAUNAY a donné pouvoir à Monsieur Christophe ZOIS, Madame Julie RIQUIER a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERMANDER.

Secrétaire de séance : Mme Cécile SCHWEITZER

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1. Adoption du procès-verbal du 19 Décembre 2022.**
- 2. Acquisition des anciens locaux de la trésorerie situés Rue de Corcy.**
- 3. Candidature à l'appel à projets MSA « *Grandir en milieu rural* » pour la création d'une aire de jeux pour enfants au parc Délicourt.**
- 4. Demande de subvention au titre des événements festifs et culturels 2023 : Festival « Nos Locaux font le Show » / Festival des Arts de la Rue / Festival de la Photo.**

5. **Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023 – Axe « Mise en œuvre de la rénovation énergétique des bâtiments publics » : réhabilitation de la Maison Pour Tous en espace de réunion et création d'une halle de marché couvert.**
6. **Demande de Subvention au titre du fonds de soutien aux projets structurants de la Région Hauts de France : réhabilitation de la Maison Pour Tous en espace de réunion et création d'une halle de marché couvert.**
7. **Demande de subvention au titre du fonds de concours Bâtiment 2023 de la Communauté de communes de l'Est Somme : réhabilitation de la Maison Pour Tous en espace de réunion et création d'une halle de marché couvert.**
8. **Débat d'orientation budgétaire 2023.**

Intervention de M. le Maire :

Avant de débiter l'ordre du jour, je vous invite à observer une minute de silence à la mémoire de M. Jean-Marc Méhuys, conseiller municipal lors de la mandature précédente, et de Mme Paulette Bacquet, ancienne adjointe, décédés récemment.

- Je vous propose de débiter l'ordre du jour du conseil municipal.

COMMUNICATIONS DIVERSES

DÉCISION n° 01/20230110 – Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 pour lesquelles nous n'avons pas exercé de droit de préemption.

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 19 DECEMBRE 2022

(Cf. Annexe 1)

Le procès-verbal du 19 Décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2-DÉLIBÉRATION N°02/20230320

ACQUISITION DES ANCIENS LOCAUX DE LA TRESORERIE SITUÉS RUE DE CORCY

Monsieur le Maire indique que, par courrier daté du 15 septembre 2022, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Somme a informé la commune de la mise en vente, par l'Etat, de l'immeuble cadastré section AC n° 443 et 444 qui correspond aux locaux de l'ancien centre des finances publiques, situé Rue de Corcy, moyennant le prix de cent cinquante-cinq mille euros pour une contenance totale de 190 m².

Dans ce contexte, la commune a été invitée à faire connaître son intention vis-à-vis d'une éventuelle acquisition de cet immeuble et ainsi exercer son droit de priorité dans un délai de deux mois.

Souhaitant pouvoir pleinement appréhender l'intérêt d'une telle acquisition, un accord pour la prolongation du délai de deux mois a été donné à la Ville, l'amenant à devoir se positionner avant le 31 janvier 2023.

La municipalité considère que l'acquisition de ces locaux, qui juxtaposent ceux de la mairie, peut constituer un réel intérêt pour la commune. En effet, au-delà de pouvoir permettre un éventuel réaménagement des locaux de la mairie ou l'accueil d'activités économiques, l'acquisition de cet immeuble permettrait, le cas échéant, en cas de vente, de pouvoir maîtriser l'affectation future de ces locaux en appréciant la cohérence de l'activité envisagée avec celles exercées par la mairie.

Fort de ce constat, par courrier daté du 17 janvier 2023, la commune a fait connaître son intention

d'acquérir ce bien pour le montant signifié.

Dans ce contexte et considérant l'intérêt de l'acquisition suivant les motifs évoqués ci-dessus, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver l'acquisition de l'immeuble cadastré section AC n°443 et 444, correspondant aux locaux de l'ancien centre des finances publiques, situé Rue de Corcy à Ham, moyennant le prix de cent cinquante-cinq mille euros.

Intervention de Monsieur Benoit DUBREUCQ :

Je vous précise que le prix des Domaines est non négociable. Nous avons discuté avec les Domaines de ne pas faire d'acte notarié mais un acte administratif. La taxation sera entre 3 ou 4 fois inférieure au montant habituel. Nous bénéficierons uniquement de cette réduction, c'est un acte qui sera fait avant le 31 décembre 2023.

Intervention de Monsieur Bertrand VERMANDER :

J'ai appris l'existence de ce dossier lors de la commission Budget – Développement Economique et Cadre de Vie du 14 mars dernier, j'ai compris que ce dossier avait été étudié assez longuement. Par contre, je ne me rappelle pas qu'il ait été abordé lors d'une commission précédente.

Il aurait été intéressant d'avoir un travail en commun concernant les questions sur le devenir du bâtiment. Je comprends les données qui ont amené vos réflexions. Je suis d'accord quant à l'acquisition du bâtiment parce qu'il est juxtaposé à la Mairie. Je souhaiterais que nous abordions ce sujet dans une commission future.

Intervention de Monsieur le Maire :

Nous avons fait part de notre intention d'utiliser notre droit de priorité sur ce bâtiment. Bien évidemment un travail en commun sera effectué sur ce dossier, cela nécessitera des échanges, des réflexions afin d'utiliser au mieux ce bâtiment.

Je vous précise que nous avons également questionné la communauté de communes, quant à l'acquisition du bâtiment : elle n'a pas souhaité se positionner pour l'achat du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, d'approuver l'acquisition par la Ville de Ham de l'immeuble cadastré section AC n° 443 et 444 correspondant aux locaux de l'ancien centre des finances publiques situé Rue de Corcy, moyennant le prix de cent cinquante-cinq mille euros, pour une contenance totale de 190 m², et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.

3-DÉLIBÉRATION N°03/20230320

CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS MSA « GRANDIR EN MILIEU RURAL » POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS AU PARC DELICOURT.

Monsieur DUBREUCQ rappelle aux membres du Conseil que, au titre de ses projets 2023, la ville de Ham souhaite investir dans la création d'une aire de jeux pour enfants au parc Délicourt. Le conseil municipal a d'ailleurs été amené à se prononcer favorablement sur la demande de subvention de ce projet au titre de la DETR 2023 lors de sa réunion du 19 décembre 2022.

Dans cet intervalle, la municipalité a pris connaissance du lancement d'un appel à projets porté par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) suivant la thématique « *Grandir en Milieu Rural* » qui serait susceptible de faire profiter ce projet d'un accompagnement financier supplémentaire. En effet, l'appel à projets porté par la MSA vise au développement de nouveaux projets ou actions répondant à des besoins spécifiques des familles agricoles ou rurales en favorisant l'amélioration des structures ou services

existants.

Pour rappel, le montant total de la dépense a été estimé à 112 062.72 € HT correspondant au devis présenté par la société Proludic.

Considérant que le projet portant sur la création d'une aire de jeux pour enfants au Parc Délicourt peut répondre aux objectifs fixés par l'appel à projet porté par la MSA, il est proposé aux membres du Conseil d'approuver la candidature de la ville à cet appel à projet et solliciter un accompagnement financier selon le plan de financement suivant :

Dépenses	
Coût total du projet	134 476 €
Total (HT)	112 063 €
TVA (20 %)	22 413 €
Recettes	
Etat – Fond DETR (35 %)	39 223 €
MSA PICARDIE (30 %)	30 000 €
FCTVA	18 383 €
Total Fonds propres	46 870 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, d'approuver la candidature de la ville à l'appel à projet MSA « Grandir en Milieu Rural » et de solliciter l'accompagnement financier de la MSA pour un montant de 30 000 € conformément au plan de financement présenté ci-dessus.

4-DÉLIBÉRATION N° 04/20230320

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE DIVERS PARTENAIRES DANS LE CADRE DES EVENEMENTS FESTIFS ET CULTURELS 2023

Monsieur DUBREUCQ indique que la programmation culturelle et festive 2023 est riche et variée. Elle s'inscrit pour la première fois cette année dans un calendrier annuel dédié qui a, par ailleurs, été distribué à l'ensemble des Hamois et habitants des communes alentour. La programmation 2023 propose ainsi plusieurs temps forts durant l'année, permettant le rassemblement de nos habitants et, surtout, favorisant la cohésion sociale souhaitée.

Parmi les divers évènements et manifestations proposés, trois temps forts sont notamment à retenir :

Le Festival intitulé « *Nos locaux font le show* », qui se déroulera les samedi 20 et dimanche 21 mai 2023 dans le cadre des festivités prévues pour la Saint-Vaneng, proposera un spectacle de variétés exclusivement animé par les « *célébrités locales* » du territoire.

Le montant total prévu pour l'organisation de cet évènement est estimé à 17 290 € correspondant aux devis présentés par les artistes et intégrant par ailleurs les autres frais divers (sonorisation, dépenses alimentaires, achats et location de matériel divers, etc.)

Le Festival des Arts de la Rue, qui se déroulera le samedi 8 juillet 2023, proposera, comme les années précédentes, diverses animations tout au long de la journée.

Le montant total prévu pour l'organisation de cet évènement est estimé à 24 556 € correspondant aux devis présentés par les artistes et intégrant par ailleurs les autres frais divers (sonorisation, dépenses

alimentaires, achats et location de matériel divers, etc.)

Le Festival de la photo est également reconduit en 2023. La thématique retenue cette année porte sur « *La vie des seniors au quotidien* ». Cet évènement se déroulera du 7 juillet au 29 septembre 2023.

Le montant total prévu pour l'organisation de cet évènement est estimé à 18 836 € correspondant aux devis présentés par les artistes et intégrant par ailleurs les autres frais divers (sonorisation, dépenses alimentaires, achats et location de matériel divers, etc.)

Considérant que la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, dans le cadre de sa politique culturelle, la Région Hauts-de-France et le Département de la Somme sont susceptibles d'accompagner les collectivités dans l'organisation des actions culturelles à rayonnement territorial par l'octroi de subventions spécifiques, il est proposé aux membres du Conseil de solliciter l'accompagnement financier des différents partenaires cités selon le plan de financement suivant :

Festival « Nos locaux font le show »	17 290 €
Région	5 187 €
Département	2 000 €
CCES	2 000 €
Reste à charge pour la Ville de HAM	8 103 €

Festival des Arts de la Rue	24 556 €
Région	7 370 €
Département	3 000 €
CCES	3 000 €
Reste à charge pour la Ville de HAM	11 186 €

Festival de la photo 2023	18 836 €
Région	5 155 €
Département	2 500 €
CCES	3 000 €
Reste à charge pour la Ville de HAM	8 181 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter l'accompagnement financier de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, de la Région Hauts-de-France et du Département de la Somme dans le cadre des manifestations festives et culturelles organisées par la ville de Ham, conformément au plan de financement présenté ci-dessus.

5-DÉLIBÉRATION N° 07/20230320

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2023 – AXE « MISE EN ŒUVRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS » : REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS EN ESPACE DE REUNION ET CREATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ COUVERT

Monsieur DUBREUCQ rappelle aux membres du Conseil municipal qu'au titre de ses projets 2023, la ville de Ham a souhaité engager une réflexion sur un projet complet visant la réhabilitation de la salle de spectacle, la réhabilitation de la Maison pour Tous en espace de réunion et la création d'une halle de marché couvert.

Le développement de l'attractivité du territoire, l'aménagement durable ainsi que la transition écologique constituent les principes directeurs de ce projet qu'il est proposé de phaser comme suit :

- Phase 1 (2023) : réhabilitation de la Maison pour Tous en espace de réunion et création d'une halle de marché couvert,
- Phase 2 (2024) : réhabilitation de la salle de spectacle.

Le montant total de la dépense 2023 concernant la phase 1 du projet a été estimé à 1 339 320 € HT correspondant au devis présenté par Monsieur Ludovic Talon, architecte chargé de l'étude préliminaire du dossier.

Pour rappel, suivant l'avis favorable rendu par l'Etat, à l'occasion de la présentation de ce projet lors du COPIL CRTE, le 13 octobre dernier, en présence de Madame la Sous-Préfète, le conseil municipal a été amené à se prononcer favorablement sur la demande de subvention de ce projet au titre de la DSIL 2023-AXE CRTE lors de sa réunion du 19 décembre 2022.

Dans cet intervalle, les services de l'Etat ont fait connaître à la municipalité leur décision de réorienter ce projet vers leur nouveau dispositif de soutien dit « *Fonds vert* ». Créé par la loi de finances pour 2023, ce Fonds vert est en réalité un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires qui doit permettre de soutenir les collectivités territoriales sur les projets axés sur :

- La performance environnementale, pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics, la modernisation de l'éclairage public ;
- L'adaptation des territoires au changement climatique, pour renaturer les villes afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains et prévenir les risques naturels ;
- L'amélioration du cadre de vie, pour poursuivre la décarbonation des mobilités, la sobriété foncière, la mise en place de zones à faible émission afin d'améliorer la qualité de l'air ;
- Le déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité.

Conformément au souhait des services de l'Etat de réorienter le projet portant sur la réhabilitation de la Maison pour tous en espace de réunion et la création d'une halle de marché couvert, vers le dispositif « *Fonds vert* » et considérant par ailleurs que ce projet semble répondre aux critères définis, il est proposé aux membres du Conseil de solliciter l'accompagnement financier de l'Etat au titre du « *Fonds vert* » selon le plan de financement suivant :

Dépenses	
Coût total du projet	1 607 184 €
Total (HT)	1 339 320 €
TVA (20 %)	267 864 €
Recettes	
Etat – Fonds vert (40 %)	535 728 €
Région (30 %)	401 796 €
CCES (10 %)	133 932 €
FCTVA	219 702 €
Total Fonds propres	316 026 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter l'accompagnement financier de l'Etat au titre du « *Fonds vert* » selon le plan de financement présenté ci-dessus.

6-DÉLIBÉRATION N° 05/20230320

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE : REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS EN ESPACE DE REUNION ET CREATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ COUVERT

Monsieur DUBREUCQ rappelle aux membres du Conseil municipal qu'au titre de ses projets 2023, la ville de Ham a souhaité engager une réflexion sur un projet complet visant la réhabilitation de la salle de spectacle, la réhabilitation de la Maison pour Tous en espace de réunion et la création d'une halle de marché couvert.

Le développement de l'attractivité du territoire, l'aménagement durable ainsi que la transition écologique constituent les principes directeurs de ce projet qu'il est proposé de phaser comme suit :

- Phase 1 (2023) : réhabilitation de la Maison pour Tous en espace de réunion et création d'une halle de marché couvert,
- Phase 2 (2024) : réhabilitation de la salle de spectacle.

Le montant total de la dépense 2023 concernant la phase 1 du projet est estimé à 1 339 320 € HT correspondant au devis présenté par Monsieur Ludovic Talon, architecte chargé de l'étude préliminaire du dossier.

Pour rappel, le conseil municipal a été amené à se prononcer favorablement sur la demande de subvention de ce projet au titre de la DSIL 2023-AXE CRTE lors de sa réunion du 19 décembre 2022.

D'autres possibilités d'accompagnements financiers ont pu se préciser depuis. C'est notamment le cas pour la région par le biais de son fonds de soutien aux projets structurants. En effet, ce fonds vise à soutenir les projets des territoires à fort enjeu de rayonnement, d'attractivité et de transition et répondant à un cahier des charges en termes de performances énergétiques et environnementales. Le taux d'intervention de la Région ainsi que le montant de la subvention sera fonction du caractère du projet. Le taux maximum d'intervention de la Région est fixé à 30 % de la dépense subventionnable et à un montant maximum de 750 000 €.

Considérant que le projet portant réhabilitation de la Maison Pour Tous en espace de réunion et création d'une halle de marché couvert peut répondre aux objectifs fixés par le fonds de soutien aux projets structurants proposé par la Région, il est proposé aux membres du Conseil de solliciter l'accompagnement financier de la Région Hauts-de-France sur ce projet selon le plan de financement suivant :

Dépenses	
Coût total du projet	1 607 184 €
Total (HT)	1 339 320 €
TVA (20 %)	267 864 €
Recettes	
Etat – Fonds vert (40 %)	535 728 €
Région (30 %)	401 796 €
CCES (10 %)	133 932 €
FCTVA	219 702 €
Total Fonds propres	316 026 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter l'accompagnement financier de la Région au titre du fonds de soutien aux projets structurants selon le plan de financement présenté ci-dessus.

7-DÉLIBÉRATION N°06/20230320

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS BÂTIMENT 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME : REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS EN ESPACE DE REUNION ET CREATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ COUVERT

Monsieur DUBREUCQ rappelle aux membres du Conseil municipal qu'au titre de ses projets 2023, la ville de Ham a souhaité engager une réflexion sur un projet complet visant la réhabilitation de la salle de spectacle, la réhabilitation de la Maison pour Tous en espace de réunion et la création d'une halle de marché couvert.

Le développement de l'attractivité du territoire, l'aménagement durable ainsi que la transition écologique constituent les principes directeurs de ce projet qu'il est proposé de phaser comme suit :

- Phase 1 (2023) : réhabilitation de la Maison pour Tous en espace de réunion et création d'une halle de marché couvert,
- Phase 2 (2024) : réhabilitation de la salle de spectacle.

Le montant total de la dépense 2023 concernant la phase 1 du projet est estimé à 1 339 320 € HT correspondant au devis présenté par Monsieur Ludovic Talon, architecte chargé de l'étude préliminaire du dossier.

Pour rappel, le conseil municipal a été amené à se prononcer favorablement sur la demande de subvention de ce projet au titre de la DSIL 2023-AXE CRTE lors de sa réunion du 19 décembre 2022. Il convient également de préciser que ce projet a, par ailleurs, fait l'objet d'une présentation lors du dernier comité de pilotage « *Petites Villes de Demain* » le 13 octobre 2022 et fait l'objet d'une ses fiches-actions.

D'autres possibilités d'accompagnements financiers ont pu se préciser depuis. C'est notamment le cas pour la Communauté de Communes de l'Est de la Somme par le biais de son fonds de concours Bâtiment 2023 qui vise à soutenir la réalisation ou le fonctionnement d'équipements. Conformément à la réglementation en vigueur, le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Considérant que le projet portant réhabilitation de la Maison Pour Tous en espace de réunion et création d'une halle de marché couvert peut répondre aux objectifs fixés par le fonds de concours Bâtiment, il est proposé aux membres du Conseil de solliciter l'accompagnement financier de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme au titre du fonds de concours Bâtiment 2023 selon le plan de financement suivant :

Dépenses	
Coût total du projet	1 607 184 €
Total (HT)	1 339 320 €
TVA (20 %)	267 864 €
Recettes	
Etat – Fonds vert (40 %)	535 728 €
Région (30 %)	401 796 €
CCES (10 %)	133 932 €
FCTVA	219 702 €
Total Fonds propres	316 026 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter l'accompagnement financier de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme au titre du fonds de concours Bâtiment 2023 suivant le plan de financement présenté ci-dessus.

Intervention de Monsieur VERMANDER :

Juste une demande qui ressemble un peu à celle de tout à l'heure, je suis certain qu'il va y avoir des commissions sur le sujet, j'espère que nous aurons la possibilité d'échanger : je vois cela de plusieurs façons. Le sujet est connu, néanmoins neuf dans sa façon de l'appréhender, « un Brainstorming » au niveau d'une commission serait intéressant.

Je ferai un parallèle avec le dossier du centre-ville, dossier connu, je n'ai pas de critique à formuler sur le projet qui était développé parce qu'il était dans une certaine continuité au niveau d'un certain nombre de points. Je remercie M. SIROT, car nous avons eu une commission plénière intéressante, au cours de laquelle nous avons eu un bon échange.

C'est pourquoi, je souhaite que, pour le dossier de la Maison pour tous et Halle, nous ayons un travail de fond, constructif qui fasse consensus.

Intervention de Monsieur le Maire :

C'est la 1^{ère} phase d'un vaste chantier avec la salle de spectacle, actuelle salle des Fêtes et son devenir. Nous travaillons déjà le projet global afin de pouvoir le présenter en réunion plénière et en réunion publique afin d'échanger sur cette 1^{ère} phase de travaux mais aussi aborder le dossier de la salle des Fêtes qui est techniquement plus complexe, nécessitant d'y induire des changements d'utilisation qui peuvent être importants. Bien évidemment les échanges se poursuivront au cours de l'année.

8-DÉLIBÉRATION N°08/20230320 **DOB – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023** (Cf. Annexe 2)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de débattre des orientations budgétaires 2023 pour l'année à venir selon le rapport budgétaire 2023.

Intervention de Monsieur le Maire :

Vous avez reçu le rapport d'orientation budgétaire, la 1^{ère} partie évoque le contexte national et international.

Je vous rappelle que le débat est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et dans les Communautés de Communes qui comptent une ville de plus de 3 500 habitants.

Voici quelques informations préalables qui auront forcément un impact sur notre budget :

L'inflation entraîne des répercussions, que nous compensons actuellement, mais nous en aurons en 2023, 2024.

Les bases d'imposition sur lesquelles nous appliquons des taux, seront revalorisées par l'Etat de 7,1 %. Les impôts augmenteront de 7,1 % même sans augmentation des taux, cela pour compenser l'inflation.

Malgré les débats entre les élus, l'Assemblée Nationale et le gouvernement, les dotations d'Etat ne bénéficieront pas d'augmentation, ayant une incidence directe sur les budgets des communes.

Les dotations DETR, DESIL sont maintenues avec une enveloppe plus faible. En revanche est créé « le Fonds vert », nouveau dispositif inédit, d'accélération à la transition écologique dans les territoires, qui vient compenser certaines communes adoptant des politiques visant à financer notamment l'isolation des bâtiments ou les économies d'énergie.

La CVAE, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, disparaît. La loi de finances pour 2023 a prévu la suppression de la contribution CVAE sur deux ans. Mais elle serait compensée pour les communes.

Je propose d'entrer dans les présentations, thématique par thématique.

Intervention de Madame DELEFORTRIE - thématique : Culture

Le secteur Culture pour l'année 2022 a été la 1^{ère} année test après Covid. La fréquentation est restée timide, avec une petite augmentation en fin d'année.

En revanche sur l'année 2023, la programmation reste sur des moments forts intégrés dans le calendrier des moments culturels.

Nous avons constaté un très bon début de saison, avec une fréquentation élevée. Nous ressentons l'engouement des gens à revenir sur les différents événements culturels proposés, ponctués de moments incontournables (Festival du Rire, Ham fait Rire, le Festival des Arts de la Rue, le Festival Photo 2023 sur le thème : les seniors au quotidien) agrémentés de nouvelles actions ou d'actions reconduites pour cause de Covid en 2023 (Jardins en scène, mis en place en septembre, le Festival de l'Accordéon reconduit).

Dans le cadre des festivités, nous avons créé un pôle culturel pour regrouper la culture et les festivités qui sont dédiées à la St Vaneng, le festival avec des groupes locaux et célébrités locales qui proposent des concerts le samedi 20 et dimanche 21 mai.

Nous avons tissé différents partenariats qui sont consolidés et reconduits au titre de l'année 2023. Nous avons organisé des expositions et des conférences dédiées aux Droits des Femmes, un partenariat avec le fond franco-allemand et le musée du Vermandois. Une exposition sur l'Art déco en partenariat avec le PETR, ainsi qu'une journée dédiée aux espaces fortifiés.

Le partenariat avec le PETR de plus en plus ainsi qu'avec l'office de tourisme qui sera d'ailleurs conforté en 2023, puisque le PETR a repris la compétence de l'Office de tourisme. Il contribuera à la poursuite des visites guidées favorisant la découverte et la valorisation du patrimoine auprès des habitants du territoire.

Nous avons assisté aux différentes réunions pour la candidature d'Amiens Capitale Culturelle Européenne. Un projet a été construit avec les habitants le long du fleuve Somme, mais malheureusement Amiens n'a pas été sélectionnée ; cependant les projets ont été maintenus.

Nous avons un projet « Tout est déjà là et pourtant quelque chose commence » qui sera lancé à partir de la ville de Ham, qui a été sélectionné pour le projet « Aqua-mémorium ». C'est porté par le FRAC Picardie qui sillonnera le département de la Somme, en longeant le fleuve, de Ham à Amiens. Une structure itinérante sera installée dans les Hardines avec les différents artistes et des associations culturelles locales qui interviendront le week-end du 1^{er} et 2 avril de 14h à 18h.

Nous conservons la convention avec le cinéma « le Méliès ». Un bilan de fréquentation est transmis chaque trimestre. La fréquentation est en augmentation, les utilisateurs sont satisfaits. Le soutien financier de la ville s'élève cette année à 20 000 euros. Différentes animations sont développées par le cinéma ainsi qu'un partenariat avec le Festival Photo.

Nous conservons la convention avec l'association les Yokis, nous avons mis à disposition le cinéma « le Méliès » chaque jeudi pour les ateliers théâtre. La 1^{ère} représentation théâtrale a eu lieu en juin 2022, le spectacle de cette année se déroulera le 24 juin 2023.

Intervention de Monsieur le Maire :

Je précise concernant le cinéma que nous inviterons le bureau municipal à la présentation du rapport d'activités. L'accompagnement financier sera proposé au budget à hauteur de 20 000 euros contre 30 000 l'an dernier. La Communauté de communes sera sollicitée par le cinéma « le Méliès », car il rayonne bien au-delà de Ham.

Intervention de Monsieur RENAULT – THEMATIQUE : CITOYENNETE

Pendant la campagne et depuis les élections municipales, nous avons affirmé notre volonté de communiquer et d'informer au mieux les habitants de notre ville.

C'est pourquoi nous avons recruté, en août 2020, un agent en contrat d'apprentissage.

Le service *Communication* s'est développé et se diversifie : gestion et actualisation du site Internet, animation des réseaux sociaux, affichage régulier via divers supports, dont les supports papier.

N'oublions pas la publication régulière (et sans publicité !) du bulletin municipal ou, plus récemment, l'édition du calendrier annuel des manifestations.

Une réflexion devra être engagée cette année sur l'opportunité et la possibilité de pérenniser le poste de chargée de communication, notre jeune apprentie ayant entamé sa dernière année de formation en alternance.

Cette nouvelle année sera consacrée à la poursuite de la dynamique engagée en la matière : évolution des supports de communication, modernisation du site internet, réflexion sur l'identité de la ville et la création d'une charte graphique.

Quant à l'exercice de la citoyenneté, nous continuerons à solliciter la participation active des habitants à l'évolution du territoire par des rassemblements et consultations régulières des Hamois, autour des thèmes abordés lors de réunions publiques thématiques.

Mais aussi par l'utilisation de l'application citoyenne Koba, toujours en phase d'essai pour l'instant (nous vous invitons d'ailleurs à utiliser cette application dès maintenant).

Cet outil, ainsi que la réalisation d'une exposition sur les grands projets de la Ville, sont à l'étude afin de permettre aux habitants d'être informés, consultés, et de participer davantage à la vie de la cité et aux choix concernant son avenir.

Intervention de Monsieur le Maire :

Je vous invite à télécharger l'application pour nous permettre de la tester, avant d'en faire une communication plus large. Nous lancerons l'application un peu plus tard.

Intervention de Monsieur ZOIS – THEMATIQUE : FESTIVITES -CULTURE - SPORT

Je ne vais pas vous dresser la liste des festivités de cette année, tellement elles sont nombreuses. Les festivités vont démarrer le lundi de Pâques (le 10 avril) avec la chasse aux œufs pour les enfants. Une nouveauté cette année, avec la Grande Mêlée des Vikings organisée fin juin, portée par les Amis du Château ; c'est la première fois que cette manifestation a lieu en France. Nous aurons toujours les animations comme le Grand Prix cycliste de la ville.

Côté sportif, nous ne changeons pas notre barème de subventions : inciter les jeunes à pratiquer du sport, encourager les Hamois, les – de 13 ans, la pratique de sports et de compétitions, ces critères sont appréciés par l'ensemble des présidents de clubs.

Nous maintenons toutes les manifestations que nous portons.

Concernant l'investissement, une réflexion est engagée avec recherche de subventions sur

l'aménagement du stade. Nous souhaiterions un véritable boudrome, une tribune de stade et l'implantation d'une belle aire de jeux dans le parc Délicourt.

Pour conclure, nous avons réorganisé la culture et les festivités ; je suis ravi d'avoir de nouveaux collègues tels que Bertrand qui nous apporte aussi de nouvelles idées. Alors venez à nos manifestations, venez sur nos festivités.

Intervention de Madame LARUE-VELON - THEMATIQUE : SOLIDARITE

Je vous parlerai des actions menées en 2022 par notre Centre Communal d'Action Sociale. Nous avons lancé 2 appels à projet auprès du Conseil Départemental via la Conférence des Financeurs qui nous ont permis d'obtenir des subventions avec lesquelles nous avons créé pour les séniors (à partir de 63 ans et + ainsi que les résidents de la maison de retraite de Ham) : le Net Séniors.

Pour cette action, nous avons investi dans du matériel informatique (ordinateurs, tablettes).

Les séances ont permis de découvrir ou d'améliorer l'utilisation des outils informatiques. Elles se déroulent tous les lundis matin jusqu'au mois d'octobre à l'Espace Emile Luciani.

Une 2^{ème} subvention nous a été allouée avec laquelle nous avons créé le « Pass Séniors ». Il se déroule sur 3 semaines complètes au cours de l'année (mars, avril, novembre).

« Le Pass Séniors » est divisé en ateliers manuels, séances au cinéma Le Méliès, après-midi jeux avec la collaboration des 3 comités de quartiers (centre-ville, St Sulpice, Ham est), sorties culturelles (visite du château de Compiègne, de Pierrefonds, une journée à St Valéry sur Somme avec balade en petit train, une visite de la cathédrale de Reims et d'une cave de champagne, un après-midi bowling à Noyon, un barbecue et pour clore l'année un repas tartiflette). La participation s'élève à 100 personnes pour les sorties et les repas.

Au vu du succès et du taux élevé de participation, nous avons reconduit ces actions pour 2023, et obtenu deux subventions par le Conseil Départemental. Les sorties culturelles sont programmées pour 2023 : visite de Cambrai, Nausicaa à Boulogne sur Mer, Parc St Joseph à Guînes, le Musée Grévin et le salon du chocolat à Paris, associées aux ateliers manuels, séances au cinéma Le Méliès, après-midi jeux et pour clore l'année un repas.

Comme vous le savez, durant la période du Covid, le Repas des aînés, qui réunissait entre 350 et 400 personnes, a dû être annulé. En 2022, le repas n'a pas eu lieu, nous avons renouvelé le bon d'achat de 20 € à utiliser dans nos commerces locaux, c'est une façon d'associer le commerce hamois.

Je vous précise que les bons d'achat ont été attribués à + de 1 000 personnes contre 400 personnes participants habituels au repas. Cet écart de participants a fortement augmenté notre budget. En 2019, nous comptons 366 participants au repas pour une dépense de 10 367 €, en 2022, les bons d'achat représentent une dépense de 23 200 €.

En 2023, il nous paraît essentiel d'écouter certains séniors désireux de proroger le bon d'achat de 20 €, ce qui permet de soutenir le commerce local. Mais il faut aussi multiplier les moments de rencontres et de convivialité en encourageant les séniors désireux du retour du repas des Aînés à participer au repas proposé dans le cadre du « Pass Séniors ».

Nous avons également participé à la Semaine bleue, évènement national programmé la 1^{ère} semaine d'octobre, en organisant un après-midi dansant animé par Antoine DELATTRE, chanteur local. Nous avons là-aussi obtenu une bonne participation des séniors du canton. Pour 2023, nous envisageons un après-midi théâtre.

Notre CCAS a réalisé un partenariat avec le lycée Peltier qui consiste à proposer un repas à nos aînés

conçu par les élèves de la section restauration. Les 25 volontaires participants en gardent toujours un moment plaisir, tout en participant à la formation des jeunes. Le repas est à 7,80 €.

Nous avons distribué 690 colis de Noël pour nos séniors de 70 ans et + et 130 pour les résidents de la maison de retraite. Les colis ont été confectionnés en privilégiant les produits locaux. Nous continuerons pour 2023, en tenant compte du prix de l'inflation des produits.

Nous avons délivré également des aides exceptionnelles permettant d'aider les habitants les plus nécessiteux de Ham.

Intervention de Monsieur le Maire :

Effectivement, nous avons choisi d'ouvrir le débat et d'évoquer ces points, ils seront choisis par le CCAS. Nous attribuons une subvention au CCAS. Le CCAS organise l'essentiel de ces activités.

Il y a des enjeux importants, les bons d'achat, le repas, les colis de Noël, les produits locaux, à maintenir ou pas. Nous devons faire des choix politiques.

Je suis allé ce matin au lancement des activités de la semaine, j'ai été agréablement surpris de voir tant de monde aux 2 ateliers. Cela fait plaisir !

Intervention de Monsieur VERMANDER :

Juste revenir sur le repas des aînés : je sais que des gens étaient intéressés pour refaire le repas des aînés, mais cela va dans le sens du monde d'aujourd'hui, cette histoire de chèque que l'on voit un peu partout. Cependant, je suis très content de voir qu'il y a côté tout un tas de moments conviviaux et sociaux qui se créent, et les rencontres se font par d'autres intermédiaires.

Intervention de Monsieur RENAULT – THEMATIQUE : REUSSITE EDUCATIVE

Une des priorités de notre municipalité est d'offrir à la jeunesse du territoire un cadre propice à sa réussite éducative et à son épanouissement.

Dans cette perspective, la ville de Ham poursuivra en 2023 la réalisation de travaux de rénovation de ses écoles ainsi que le renouvellement de son mobilier scolaire.

L'opération *Petits-déjeuners à l'école*, impulsée par l'Education nationale dans le cadre de sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, est reconduite en 2023 et concerne désormais l'école Jean Zay et l'école Jules Verne. Elle se poursuit selon les mêmes modalités de financement.

L'inflation des prix constatée en 2022 et encore envisagée en 2023 nous amènera à engager une réflexion sur une éventuelle répercussion de ces hausses. Cela concernera la tarification de la cantine scolaire mais aussi le budget alloué à l'achat des fournitures scolaires, afin de maintenir le niveau d'équipement nécessaire.

Nous travaillons actuellement avec les services pour le renouvellement du Contrat Educatif Local et du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, qui devront prendre en compte la création de deux nouvelles structures : l'association *L'Outil en main* et *le Tiers-lieu* du Centre Hospitalier destiné à lutter contre l'illettrisme.

Quant au Conseil Municipal des Enfants, il a été renouvelé au mois de décembre 2023. Plusieurs actions sont d'ores et déjà programmées. C'est notamment le cas pour la Fête de la Jeunesse qui sera organisée le 17 juin 2023.

Les jeunes élus ont par ailleurs été récemment impliqués dans le choix de la proposition de jeux à retenir pour le parc Délicourt.

A noter que les membres de la troisième commission ont lancé les bases d'un partenariat avec la maison

de retraite de Ham.

Enfin, nous ne pouvons que nous réjouir de l'activité positive et dynamique de l'ALSH qu'il nous appartient de consolider en 2023. Les accueils de loisirs de la Ville sont de plus en plus fréquentés. L'équipe d'animation s'efforce de proposer des activités toujours très variées.

Intervention de Monsieur VERMANDER :

J'interviens par rapport à une situation, que j'ai apprise dans la presse, qui ne me réjouit pas, concernant l'annonce d'une fermeture de classe supplémentaire.

Je me permets d'intervenir ici, il y a déjà eu une fermeture de classe l'année dernière, nous en sommes à une deuxième fermeture.

Je trouve cela inadmissible, je sais que cela n'est pas de la responsabilité de la mairie. En revanche, j'aurais aimé que nous intervenions plus fortement par exemple via une motion.

Une fermeture de classe, c'est attaquer l'école publique, l'école de la République, c'est extrêmement important. L'école publique garantit une égalité de traitement pour tous les enfants, elle garantit que tous les enfants soient accueillis systématiquement, et garantit l'accès à l'éducation et à la connaissance. Je trouve inadmissible que 2 années de suite, nous subissions une fermeture de classe sur la ville de Ham.

Je ne comprends absolument pas les raisons pour lesquelles nous subissons ces fermetures.

Je ne sais pas si cela est possible, mais si c'était moi, je convoquerais le recteur afin d'obtenir des explications, il faut comprendre ces fermetures. Nous sommes sur un territoire où nous avons une jeunesse pas simple. M. RENAULT fait beaucoup de choses dans le cadre de sa délégation, néanmoins nous subissons des décisions prises par l'Education Nationale.

De plus, si j'ai bien compris, l'école privée ouvre une classe supplémentaire. Je ne sais pas s'il est encore temps d'intervenir, en tout cas pour moi, le conseil municipal doit intervenir d'une façon ferme. Nous pouvons être fiers de nos écoles, fiers de nos enseignants, fiers des gamins, mais à un moment, il faut qu'on leur donne les moyens... Casser l'école, ce n'est pas la solution !

Intervention de Monsieur RENAULT :

J'espère que vous êtes convaincu que je passe beaucoup de temps à défendre le fonctionnement de nos écoles, qu'elles soient les écoles de la ville de Ham ou d'ailleurs. Une fermeture de classe ne me réjouit jamais. Pour ce qui en est de la situation actuelle à Ham, je peux vous dire que nous avons rencontré les autorités académiques, je me suis déplacé à Amiens pour une réunion avec le recteur et l'inspecteur d'académie.

M. le Maire et moi-même avons rencontré à Péronne, l'inspectrice de l'éducation nationale. Nous avons étudié les chiffres, malheureusement nous constatons à Ham, depuis quelques années, une baisse des effectifs sur la totalité des écoles, nos effectifs globaux sont en baisse. Effectivement, pour la nouvelle fermeture de classe, nous n'avons aucun argument à opposer actuellement, quand on constate l'érosion des effectifs. Dans l'ensemble de la région, le constat est le même, les effectifs baissent, mais également au niveau national.

Effectivement, des choix différents pourraient être faits : alléger les classes, pérenniser certains des dispositifs mis en place.

La commune de Ham soutient le fonctionnement des écoles, nous aidons au maximum nos enseignants. Nous avons essayé à notre niveau de compenser cette baisse d'effectif, une campagne a été lancée par courrier personnalisé en direction des familles ayant des enfants âgés de 3 ans et concernées par l'entrée à l'école afin de mettre en valeur les projets menés dans nos écoles.

Concernant le point sur l'ouverture d'une classe dans l'école privée, j'avoue que je ne suis pas informé, cela ne relève pas de notre champ d'action. Il faut savoir que le fonctionnement dans les écoles privées n'est pas tout à fait le même que dans les écoles publiques.

Intervention de Monsieur le Maire :

Nous sommes face à une baisse démographique importante, nous n'avons pas d'arguments à opposer, ni les enseignants, ni la municipalité.

Nous nous attendions à cette fermeture de classe, comme celle de l'an dernier avec les effectifs relativement faibles dans les écoles. Il faut faire face à la réalité, nous ne pouvons pas défendre l'indéfendable. Cette fermeture ne remet pas en cause la qualité de l'enseignement dans nos écoles.

L'ouverture de classes à l'école privée résulte du choix de chacun de fréquenter l'école privée où, souvent, le nombre d'élèves par classe est plus important que dans les classes de l'école publique.

Pour répondre à la question du souhait d'un vœu ou d'une motion, ce n'est pas le choix que nous avons fait. Effectivement, si nous avons été à la limite du seuil de fermeture... Mais malheureusement, dans le cas présent, ce n'est pas le cas, ce n'est pas défendable.

Intervention de Monsieur BLOIS :

Je souhaite ajouter une précision quant à l'ouverture d'une classe à l'école Notre Dame, il faut savoir que l'école privée, n'a pas de limite géographique.

Elle peut accueillir des enfants de St Quentin ou de Péronne, alors que nos écoles accueillent les enfants de Ham et un nombre très limité d'enfants des communes voisines.

Intervention de Monsieur VERMANDER :

L'idée n'est pas de comparer les deux systèmes scolaires : cela serait un faux débat !

Je considère qu'en quelque sorte, il y a une priorité sur les écoles publiques. Vous me dites que les effectifs ont baissé, je me souviens que dans le mandat précédent, plusieurs fois, il y a eu des risques, des avertissements de fermeture de classe. Je n'en disconviens pas, je suis sûr que M. RENAULT et M. le Maire se sont battus, malheureusement les fermetures de classes font partie de l'actualité des petites villes.

Nous étions censés accueillir une population de communes limitrophes qui auraient pu aussi aider à l'augmentation de l'effectif, je ne sais pas ce qu'il en a été.

Il y a aussi le mode de fonctionnement des écoles, je ne sais pas, aujourd'hui, s'il y a des classes multi-niveaux, cela n'est pas forcément une très bonne chose, c'est très bien quand les élèves sont dans une classe d'un seul niveau.

La motion, je la maintiens, avoir la solidarité d'un conseil municipal, cela ne me dérange absolument pas d'être solidaire par rapport à une position.

Pour terminer sur une note un peu plus légère, je ne sais pas qui a comme délégation la politique nataliste de la ville, il y a peut-être une réflexion à avoir sur ce point ?

Intervention de Monsieur le Maire :

Je reviens à ce que j'ai dit, il n'est pas question de baisser les bras. Nous nous référons aux chiffres, à une réalité, aux gestionnaires. Nous sommes face à une réalité indéfendable.

Il y a par ailleurs, dans d'autres communes, des classes qui ouvrent car il y a plus d'enfants. Ils ont besoin d'enseignants. Ici, encore une fois, ce n'est pas le cas, ces deux fermetures ne touchent pas la qualité de nos écoles, sinon nous aurions entendu les enseignants le dire. Nous avons pu échanger avec eux, depuis deux ans.

Je vous invite à venir en discuter avec M. RENAULT, qui défend les écoles publiques depuis de longues années.

Intervention de Monsieur RENAULT :

Je souhaiterais intervenir par rapport à l'organisation des classes à la suite de la question que M. VERMANDER posait. Je ne connais pas par cœur le détail des classes, mais dans les 2 écoles primaires J. Zay et J. Verne de HAM, les classes ont un effectif allégé. Pour les grandes sections, les CP et les CE1, ce sont des classes dédoublées avec de petits effectifs. Ensuite, nous avons des classes de CE2 également, pour les CM1-CM2, ces classes sont regroupées avec 2 cours à chaque fois sur une organisation qui est choisie au sein des écoles.

Intervention de Monsieur VERMANDER :

La projection est liée à l'activité économique qu'il peut y avoir sur un territoire, amener de la population dont des jeunes. Que va-t-il y avoir sur notre territoire, quel développement économique ?

A un moment ou à un autre, le canal Seine Europe va arriver, c'est évident. Il y va y avoir des arrivées et j'espère qu'à ce moment, le recteur reverra sa position afin que les jeunes puissent bénéficier d'un enseignement de qualité dans des conditions normales.

Intervention de Monsieur DUBREUCQ - THEMATIQUE : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Nous allons reconduire pour 2023, les actions et les projets portés en 2022 : une alerte auprès des commerçants existants, un accompagnement des porteurs de projet, l'animation des vitrines de commerces vacants, le soutien à l'implantation de nos professionnels de santé, notamment avec notre participation au contrat local de santé avec le groupe hospitalier du territoire.

Il y a peu de dépenses, en termes d'investissement, c'est essentiellement du temps, d'être à l'écoute et de toujours participer au mieux à l'implantation de nos futurs acteurs économiques.

Intervention de Madame SCHWEITZER - THEMATIQUE : VIE ACTIVE

La commission Vie active est très transversale puisque nous travaillons en étroite collaboration avec les autres commissions : réussite éducative, CCAS, cadre de vie, finances, vie économique.

Le 1^{er} champ d'intervention de la Vie active est l'accompagnement des concitoyens. A titre indicatif, je vous informe que l'on a accueilli en entretien individuel au cours de la permanence environ 68 personnes. Ces entretiens sont essentiellement des temps d'échange qui concernent des demandes d'emplois, des demandes de stages ou des demandes d'aides de constitution de dossiers de retraite.

Le 2^{ème} champ d'intervention, c'est la mise en réseau. L'année 2022 a été une année très prolifique, l'objectif était de développer des partenariats, de mettre en réseau différentes associations et les organismes sur le territoire.

Nous travaillons en étroite partenariat avec l'EDE, la MEF, le SPIP de Péronne, Pôle Emploi, Somme Nature, Coatch Carrière, ainsi que les organisations institutionnelles. Ce maillage sur le territoire permet de développer le lien entre les différentes organisations afin qu'elles se concertent entre l'emploi, l'information, et l'insertion.

Nous sommes investis dans de nouveaux projets, particulièrement depuis 2022, puisque nous participons à la mise en place du tiers-lieu à l'Ehpad de Ham et, à ce titre, la ville de Ham s'engage contre l'illettrisme.

Par ailleurs, nous renforçons le travail d'accompagnement sur les personnes qui viennent dans le cadre de TIG (Travaux d'Intérêt Général). En ce sens nous travaillons avec le SPIP de Péronne.

Nous engageons également un nouveau partenariat avec le Centre éducatif fermé.

La ville de Ham participe à la mise en place de la MDA (la Maison des Adolescents) qui devrait trouver son siège au Centre social Est Somme.

Enfin la ville s'engage également dans un groupe de réflexion constitué sur la création d'une épicerie sociale et solidaire sur notre territoire.

Grâce à l'Espace de vie sociale Luciani par ailleurs, nous pouvons impulser des projets proposés par les habitants pour les habitants. De fait, cette année est née l'association « L'outil en main » qui met en relation des hommes et des femmes de métiers avec des publics plus jeunes, actuellement 12 hommes et femmes de métiers sont prêts à démarrer les actions.

Nous proposons pour 2023 de poursuivre le dispositif Permis Citoyen pour 10 personnes.

A titre indicatif, pour 2022 : 8 personnes ont obtenu le code de la route, l'obtention du permis est en bonne voie, aucune personne n'a abandonné la formation.

Pour l'année 2021 : sur 9 personnes, 2 permis ont été obtenus, 3 personnes ont obtenu le code, 3 personnes sont en cours d'obtention du code, et 1 abandon d'une personne qui a déménagé.

Pour 2020 : 5 sont en cours d'obtention du permis, 3 ont obtenu le permis, et 2 ont abandonné.

Pour finir, un travail est initié sur la revalorisation de la navette qui transportent les Hamois à l'intérieur de la ville. Il porte sur la signalétique et le mobilier urbain, sur l'organisation des tournées et la communication autour de la navette. Ces transformations se développeront au fur et à mesure.

Nous sommes en train d'essayer de nouvelles tournées, plus efficaces. Elles proposeront aux usagers plus d'amplitude horaire entre les temps de ramassage, leur permettant de faire tranquillement leurs courses.

Un nouveau bus est arrivé, nous souhaitons le personnaliser avec la charte graphique qui est en cours d'élaboration.

La réflexion est menée, le chiffrage est en cours sur l'installation d'une signalétique et l'amélioration du mobilier urbain en lien avec les points de ramassage de la navette.

Intervention de Monsieur SIROT - THEMATIQUE : CADRE DE VIE

La ville ne manque pas de projets en 2023, 3 projets conséquents sont en cours.

Depuis le 9 janvier, les travaux de requalification du centre-ville. Un petit point sur le chantier : la rue du Général Leclerc sera terminée hors tapis final d'ici le 21 mars. La phase 2, rue de Noyon sera engagée à partir du 22 mars par une journée de mise en sécurité avec pose de barrières et signalisation. La réunion

de chantier est ouverte au public le jeudi à partir de 14h30.

Le chantier de la réhabilitation de l'Abbatiale sur lequel les devis réactualisés font apparaître une augmentation significative de 40 % environ, ce qui nous amène à renégocier les subventions avec nos partenaires en particulier la DRAC.

Le projet de la réhabilitation de la Maison pour Tous en espace de réunion avec création d'une halle de marché couvert.

Pour le reste des autres projets, plusieurs, je vous passerai tous ceux qui ont été évoqués précédemment dans différents DOB, que nous n'avons pas encore réussi à finaliser et qui sont reconduits.

Je passerai sur les projets nouveaux, le relevé du Parc Délicourt par un géomètre dans le cadre du projet de réhabilitation, les travaux de réhabilitation des toilettes publiques du cimetière, le remplacement du système d'alarme, la remise en état de la porte d'entrée de la mairie, l'étude de sécurisation et de mise en valeur des vestiges du Château et la rénovation de l'orgue de l'Abbatiale pour lequel une campagne de souscription à la Fondation du Patrimoine va être lancée dans les prochains jours.

Intervention de Monsieur le Maire :

Concernant les travaux en cours, c'est sur le budget annexe, nous pourrions aussi citer, la rénovation complète du château d'eau.

Quelques mots sur les services transversaux : quelques décisions seront à prendre au moment de l'élaboration du budget. Nous sommes en cours de finalisation de l'achat de la parcelle dite « Friche Barbès », friche située près du rond-point entre la rue de Noyon Basse et la rue de Noyon Haute, c'est une friche depuis 50 ans, date de l'incendie de l'établissement. Nous avons préempté, il y a quelque temps. Le dossier est finalisé, que nous devons entériner par notre signature.

L'acquisition de la trésorerie, dont j'ai parlé tout à l'heure.

La vente de parcelle sur la zone industrielle : nous sommes en cours de discussion avec une entreprise qui a un projet.

La mise à jour de l'adressage, c'est la mise à jour d'un plan de la ville avec des adresses précises. C'est important, c'est devenu obligatoire car nous rencontrons notamment des problèmes pour l'installation de la fibre lorsque les adresses ne sont pas précises.

L'achat de logiciel pour la gestion des cimetières pour réaliser à la fois un plan du cimetière numérisé, un registre numérisé et la gestion complète de concessions dans le temps.

J'ajouterai qu'en matière d'urbanisme, nous sommes très vigilants sur le respect des obligations.

Je rappelle que tous travaux modifiant l'aspect extérieur de l'habitation sont soumis à autorisation.

Dans les évolutions budgétaires, également les petits déjeuners, je rappelle que c'est un budget de 35 000 € sur l'année, nous sommes remboursés intégralement par l'Etat.

Nous avons également, un projet de convention avec l'association « Medecces » qui propose de faire le relais pour l'arrivée de médecins ou autres, notamment les dentistes. Nous étudions un projet de convention avec cette association.

J'en ai terminé pour les informations transversales, pour les orientations et les stratégies financières en matière de recettes, je laisse la parole à M. DUBREUCQ pour la partie financière.

Intervention de Monsieur DUBREUCQ :

Pour le moment, quelques chiffres sont encore provisoires, en cours de vérification avec les services de l'Etat. Néanmoins, nous pouvons vous donner un bon ordre d'idée sur l'excédent 2022 qui s'élève à + de 796 000 € contre 671 000 € en 2021.

Dans cet excédent 2023, il faut retenir 2 points. Il y a une erreur de l'Etat : nous avons perçu trop de subvention qui sera récupérée cette année pour un montant de 50 000 €.

Dans notre budget 2022 de masse salariale, nous n'avons pas eu de DGS et de secrétaire pendant 6 mois. Nous serons sur une année complète sur 2023. Nous devrions revenir à un excédent de fonctionnement plutôt classique. L'excédent cumulé de fonctionnement pour 2023 s'élève à 3 054 000 € contre 2 257 000 € pour 2022. La charge en personnel représente environ 50 % du budget global.

Nous continuons les investissements, nous avons un solde négatif pour cette année de 747 000 €, ce qui amène notre cumulé pour 2022 à 14 643 €, puisque nous partions en 2021 à 662 410 €.

Il reste à percevoir, un montant de 346 000 € de recettes de subventions pour les travaux de la 3^{ème} entrée de ville, pour l'opération 1 million d'arbres pour la région.

Durant l'année, en section de fonctionnement, concernant les fluides, fournitures, maintenance, frais de transport, contrat de prestations ... le montant s'élève à 30 % du budget global.

Nous devons donc être très vigilants par rapport à l'inflation sur notre budget 2023, mais nous avons d'ores et déjà maîtrisé les fluides sur le chauffage et l'électricité. Néanmoins l'eau a augmenté en lien avec l'augmentation des taxes de la CCES.

Les perspectives d'investissements pour 2023 : nous vous avons transmis un tableau sur les différentes possibilités, elles nécessiteront une réflexion lors du débat d'orientation budgétaire, car l'ensemble des actions ne seront pas exécutées sur 2023. Concernant nos dépenses d'investissement 2022, le reste à réaliser s'élève à 860 000 €.

L'état de notre dette, bien sûr, va en diminuant chaque année puisque, cette année, nous arrivons à un capital restant dû de nos prêts à 1 321 000 € sur les 3 900 000 € empruntés.

D'ailleurs sera également à l'étude un emprunt auprès de la Banque des Territoires pour le financement des travaux de centre-ville afin de conserver notre excédent pour les projets de moindre importance.

Avez-vous des questions ?

Intervention de Monsieur le Maire :

Juste une précision, vous avez une liste d'investissements ; ce sont des chiffrages que nous travaillons depuis longtemps, certains travaux font l'objet actuellement d'études et de chiffrages car nous envisageons de réaliser un plan pluriannuel d'investissement. Il est en cours d'élaboration, s'étalerait environ sur une dizaine d'années. Nous vous présenterons prochainement le tableau pluriannuel d'investissements.

Nous présenterons le budget de fonctionnement et d'investissement lors des commissions Budget et Développement économique des 29 mars et 4 avril prochains.

Avez-vous des questions ? Des suggestions ?

Intervention de Monsieur DUBREUCQ – BUDGET ANNEXE EAU

Nous poursuivons toujours l'amélioration du réseau pour éviter toutes les fuites. Nous continuons les

travaux du château d'eau, et pour 2023, il est prévu de travailler l'ensemble de clôture de notre captage d'eau et aussi la mise en valeur de notre château d'eau avec une fresque.

Pour le budget Eau : nous avons un excédent de fonctionnement de 13 000 € contre 4 500 € pour 2021, pour un cumulé de fonctionnement de 55 000 €.

Nous avons un déficit d'investissement de 121 000 € cette année contre 750 € pour 2021, ce qui nous fait un cumulé d'investissement de 860 000 €.

Nous avons un reste à réaliser sur les investissements 2022 sur l'année 2023, en dépenses de 505 000 € pour 383 000 € de recettes.

L'état de la dette pour le budget annexe de l'eau avec un capital restant dû de 630 000 € puisque nous remboursons environ 50 000 € par an de capital sur notre prêt dans la section eau.

Intervention de Monsieur le Maire :

Des questions ?

En fait, mais c'était déjà le cas il y a un an, nous avons les résultats des appels d'offre, et nous avons eu des offres inférieures à nos prévisions et donc des subventions que nous ne pourrions pas aller chercher en totalité, sauf à faire des travaux supplémentaires, que nous avons justement en option. Nous avons des clôtures et des cheminements qui ne sont plus aux normes, la fresque ne serait pas subventionnable. En revanche d'autres travaux pour faciliter l'accès au château d'eau ou à la station de pompage pourraient l'être, nous attendons confirmation avant d'engager des travaux supplémentaires qui seraient donc subventionnés à la même hauteur que le reste, ce qui permettrait de ne pas perdre l'enveloppe qui a été votée ou attribuée par l'Etat.

Une demande de complément d'information sur le budget eau ?

S'il n'y a plus de questions générales sur le DOB, ni sur les annexes, je vous demanderais d'acter que nous avons bien échangé sur le budget.

Pas d'avis contraire ?

Nous prenons acte que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu.

9. INFORMATIONS DIVERSES

Intervention de Monsieur BLOIS :

M. le Maire, vous avez eu la semaine dernière, à la CCES, la remise d'un rapport de la Cour des Comptes ayant pour objet la gestion de la CCES de 2017 à 2020. Je crois que les communes dépendant de cette communauté de communes doivent obligatoirement présenter le rapport au conseil municipal de chaque commune. Quand pourrions-nous l'avoir ?

Intervention de M. le Maire :

Pour le moment, on ne m'a pas demandé officiellement de le présenter en conseil municipal. Néanmoins je sais qu'il faut le faire. Il sera probablement présenté lors du prochain conseil municipal.

La séance est close à 20h15